

Le Mans, le 24 mai 2019

Mme Nadège Bourdais  
Secrétaire Départementale du **SE-uns**a 72

M. Julien Cristofoli  
Secrétaire départementale  
Secrétaire Départemental du **SNUipp-FSU** 72

à

Mme. Patricia Galéazzi  
Directrice Académique  
des Services de l'Éducation Nationale de la Sarthe

Objet : Demande de tenue d'un groupe de travail avant la CAPD admission à la hors classe

Madame la Directrice Académique,

Une CAPD portant sur l'admission à la Hors Classe est prévue le 13 Juin prochain. Or à ce jour, il n'est pas prévu de groupe de travail sur ce sujet dans le calendrier des instances.

La tenue d'un Groupe de travail nous paraît indispensable pour différentes raisons :

En effet, la note de service n° 2019-026 du 18-3-2019 portant sur l'accès au grade de la hors-classe des professeur.es des écoles prévoit que « les critères de départage sont examinés dans chaque CAPD ».

Nous avons signifié l'an passé son opposition à la seule prise en compte de l'ancienneté dans le corps des professeurs des écoles pour départager les collègues à barème égal, ce qui pénalise les ancien.nes institutrices et instituteurs. Cette situation génère des injustices salariales inacceptables. Nous avons demandé une prise en compte de l'Ancienneté Générale de Service comme premier critère de départage.

Nous renouvelons donc notre demande cette année puisque la note de service ouvre cette possibilité réglementaire.

D'autre part, la note de service insiste sur la nécessité de « porter une attention particulière aux agent.es qui arrivent en fin de carrière et qui doivent pouvoir dérouler leur carrière sur au moins deux grades ». Il y a donc pour nos organisations syndicales nécessité d'intégrer dans la liste des promouvables un critère de priorité d'accession pour les ancien.ne.s institutrices et instituteurs arrivant en fin de carrière.

Dans le cadre de nos attributions de délégué.es du personnel, nous vous demandons donc de nous faire parvenir dans les meilleurs délais, la liste des promouvables à la hors-classe (comportant les appréciations de rendez-vous de carrière et l'ancienneté dans l'échelon) ainsi que la liste des retraitsbles qui pourraient être concerné.es par un changement de corps au 1<sup>er</sup> septembre prochain et seraient donc susceptibles de repousser d'un an leur départ à la retraite.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice Académique, nos respectueuses salutations.

Nadège  
BOURDAIS

Julien  
CRISTOFOLI

Secrétaire  
départemental  
du **SE-UNSA**  
de la Sarthe

Secrétaire  
départemental  
du **SNUipp-**  
**FSU** de la  
Sarthe

